

DOSSIER DE PRESSE 2012

Cit'ergie

European Energy Award®

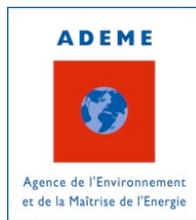
Le label Energie climat
des communes et intercommunalités



Contacts presse ADEME :

01 49 09 27 47

ademepresse@tbwa-corporate.com



25 janvier 2012

Politique énergie-climat Le label Cit'ergie soutient et encourage les collectivités

Les villes de Besançon, Montméliant, Echirolles, Châtelleraut, Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, Pays de Montbéliard Agglomération et Communauté Urbaine de Dunkerque ont reçu aujourd'hui le label Cit'ergie, dans le cadre des Assises de l'Énergie, du Climat et de l'Air des collectivités territoriales qui se tiennent à Dunkerque du 24 au 26 janvier.

La Ville du Neubourg, de la Communauté d'Agglomération de Niort, de la Ville et de l'agglomération de Chalon sur Saône, au terme de leur processus, ont reçu la reconnaissance CAP Cit'ergie.

Ces distinctions récompensent l'engagement des collectivités en faveur de la maîtrise de l'énergie. Elles ont été remises aux élus des villes lauréates par François LOOS, Président de l'ADEME, Daniel Guillotin, Président de la Commission Nationale du Label et Pierre Franck CHEVET, Directeur Général de la DGEC (MEDDTL).

Cit'ergie, une méthodologie pour engager un Plan Climat-Energie Territorial (PCET)
Afin de répondre à l'objectif de réduction de 20% des émissions de CO₂ d'ici 2020, fixé par le Grenelle Environnement, le label Cit'ergie récompense pour quatre ans les collectivités s'engageant volontairement dans une politique énergie climat durable. Ce label leur permet, après un diagnostic de leur situation, de structurer leur démarche de maîtrise énergétique.

Portée par l'ADEME en partenariat avec des associations représentatives des collectivités, des intercommunalités et des régions, la démarche Cit'ergie s'adresse depuis 2009 à toutes les collectivités (*communes et intercommunalités*) qui conduisent ou projettent de conduire un Plan Energie Climat Territorial, plan d'actions permettant aux collectivités d'améliorer leurs politiques climatiques et énergétiques en mobilisant l'ensemble des acteurs de leur territoire.

Sept collectivités récompensées cette année

Engagées dès le début du projet, en 2005, les **villes de Besançon, Echirolles et Montméliant** confirment l'intégration des principes de Cit'ergie dans leur politique Energie – climat en obtenant le renouvellement de leur label pour 4 nouvelles années (initialement obtenu en 2007). **A noter que toutes ces collectivités améliorent leur notation globale, et notamment la ville de Besançon qui atteint plus de 77 % des points de son potentiel d'actions.**

Le principe d'amélioration continue est également illustré par la **Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard**, qui après sa reconnaissance Cit'ergie obtenue en 2007, arrive aujourd'hui à atteindre le niveau Cit'ergie. L'expérience menée par la **Ville et l'agglomération de Châtelleraut** montre que la mutualisation des moyens entre les 2 structures peut aboutir à une double labellisation.

Enfin, il faut noter la **performance de la Communauté Urbaine de Dunkerque**, qui au bout d'un an d'engagement dans le processus Cit'ergie réussit à atteindre une notation globale de 70 % et obtient donc logiquement le label Cit'ergie – devenant la 1^{ère} communauté urbaine labellisée.



Ces 7 collectivités ont simultanément conduit une démarche Cit'ergie et un Plan Energie Climat Territorial. **Elles ont toutes également signé la Convention des Maires pour le climat**, une initiative ambitieuse qui fixe des objectifs de réduction des émissions de CO₂ supérieurs à ceux définis par l'Union Européenne.

La Ville du Neubourg, de la Communauté d'Agglomération de Niort, de la Ville et de l'agglomération de Chalon sur Saône s'engagent, quant à elles, à atteindre d'ici 2013 les objectifs fixés, et obtiennent la reconnaissance « CAP Cit'ergie » (collectivités dont le score est proche de 50 %, et dont la motivation doit permettre d'atteindre le label).

Une démarche structurante permettant de répondre aux enjeux du Grenelle pour les collectivités

Une trentaine de collectivités sont actuellement engagées dans le processus Cit'ergie aux côtés des nouveaux lauréats et leur nombre ira croissant dans les prochaines années, puisque conformément à la loi Grenelle 2, les PCET deviennent obligatoires pour toutes les collectivités de 50 000 habitants et plus. « *La réglementation prévoit environ 500 Plans Climat Energie Territoriaux obligés d'ici 2012* » indique Jacques Ravallault, Directeur Exécutif de l'Action Territoriale à l'ADEME. « *Toutefois, précise-t-il, la démarche Cit'ergie est aussi le premier pas vers un PCET dans lequel l'ensemble des acteurs du territoire se mobilisent et s'engagent, ce que préconise l'ADEME. De plus, on peut aussi ajouter aux utilisatrices potentielles de la méthode Cit'ergie, les 120 démarches volontaristes manifestées par les collectivités ayant signé la Convention des Maires. Autre élément favorable : dès janvier 2012, le nouveau catalogue Cit'ergie entre en vigueur au niveau européen et intègre la composante climat en lien avec les PCET et la Convention des Maires* ».

On compte **10 collectivités françaises labellisées Cit'ergie** : Besançon, Echirolles, Montmélian, la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, Nantes, Rennes, la Communauté Urbaine de Dunkerque, la ville et l'agglomération de Châtelleraut.

De nombreuses autres collectivités sont actuellement en cours de processus Cit'ergie : la Communauté urbaine et la ville de Bordeaux, la Communauté d'agglomération d'Agen, Vire, Malaunay, Longueville-sur-Scie, Fontaine, Delle, Bourg-lès-Valence, la Communauté d'agglomération Seine Eure, la ville de Pessac ou bien encore la Ville de Lille.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. www.ademe.fr.



SOMMAIRE

**CIT'ERGIE, UNE METHODE DE TRAVAIL AU SERVICE DES PLANS
CLIMAT ENERGIE TERRITORIAUX**

CIT'ERGIE : LA METHODE

ZOOM SUR LES NOUVELLES COLLECTIVITES DISTINGUEES

LES COLLECTIVITES LABELLISEES EN FRANCE

Cit'ergie, une méthode de travail au service des Plans climat énergie territoriaux

Label visant à encourager les collectivités à améliorer leur politique énergie durable, Cit'ergie est une démarche d'appui opérationnel à l'élaboration du PCET tel que défini par la loi Grenelle. De plus il constitue une porte d'entrée à un PCET dans lequel l'ensemble des acteurs du territoire sont mobilisés et s'engagent, ce que recherche l'ADEME.

Dans le cadre d'un PCET, grâce à sa méthode très structurée, le label Cit'ergie permet en effet de réaliser les volets patrimoine, services et compétences territoriales d'un Agenda 21.

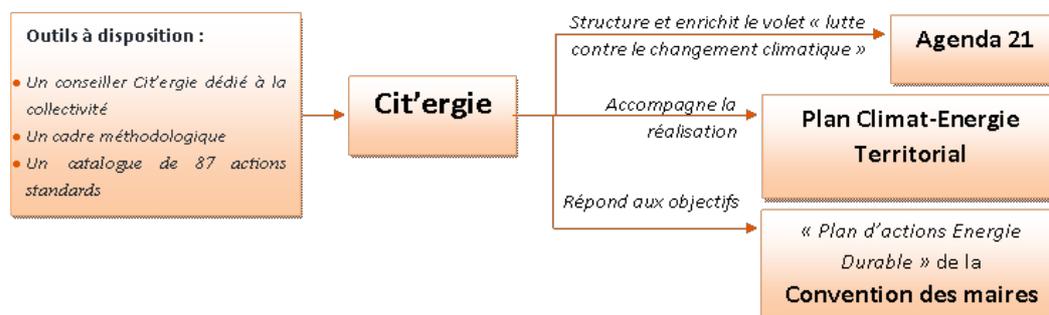
La labellisation Cit'ergie favorise, par ailleurs, une gestion transversale et pluridisciplinaire de la politique énergétique et climatique dans les collectivités. Elle permet la mise en place d'une nouvelle culture, de nouveaux outils de pilotage, de suivi des politiques et actions énergie et climat grâce à une méthodologie proposée et à l'accompagnement d'un conseiller.

« Le label Cit'ergie apporte toute une organisation à la collectivité. Et pour une direction comme celle de l'environnement, c'est très important parce qu'il permet d'impliquer non seulement les membres du service de l'environnement, mais aussi tous les autres services de la collectivité », ajoute Benoit Bertiaux, Directeur de l'environnement à Pays de Montbéliard Agglomération.

« En matière d'état des lieux et de prospective, le label Cit'ergie est un excellent outil pour ma direction et toutes les autres directions appliquées, puisqu'elles ont leur état des lieux, leurs objectifs qu'elles se sont fixées et le programme d'action avec les moyens financiers associés. L'élément de la transversalité est un élément majeur. Cit'ergie permet le rassemblement, de travailler ensemble et de définir les objectifs et les plans d'action ensemble », explique Myriam Normand, Directrice de la maîtrise de l'énergie à la mairie de Besançon.

« Le catalogue de 87 actions nous aide dans la réflexion et dans la mise en place de nouvelles mesures. Il nous donne un cadre qui nous permet de mieux élaborer et maîtriser nos actions », indique Serge Darmon, Directeur général des services de Grenoble Alpes Métropole.

De plus, le label valorise l'image de la collectivité, aux niveaux national et international.



Cit'ergie, une méthode et une qualité reconnues par la Convention des Maires

Le 4 mai 2010 la Commission Européenne a reconnu la qualité de la méthode de conduite de projet du label Cit'ergie comme l'une des étapes contributives aux engagements des collectivités dans la Convention des Maires.

En effet, la Convention des Maires comme Cit'ergie mettent au cœur du dispositif

d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et plans d'actions énergie climat, la transversalité, la participation et la responsabilisation de chacun, ainsi que la culture de la mesure et de l'évaluation.

A ce titre, la méthode et le processus de Cit'ergie constituent une aide, une ressource méthodologique qui permettent de structurer et d'organiser la conduite de projet en mettant en place une gouvernance interne, une méthode, des outils, en définissant des objectifs et en mesurant l'effet des actions : autant d'éléments indispensables pour satisfaire aux attentes de la Convention des Maires.

Un label européen décliné pour les collectivités françaises

Le label Cit'ergie est l'appellation française du label European Energy Award® déjà accordé à plus de 400 collectivités européennes dans plusieurs pays : Allemagne, Autriche, Italie, France, Suisse, Luxembourg, Hongrie.

Créé en 2003 à l'initiative de collectivités suisses et autrichiennes, il permet de conduire des actions au niveau local et d'agir sur l'offre et la demande d'énergie. Ce label propose aux collectivités un processus d'amélioration continue en vue d'élaborer une politique énergétique et climatique efficace. La démarche se fait autour de six domaines dans lesquels la collectivité est compétente ou influente :

- **le développement territorial,**
- **le patrimoine de la collectivité,**
- **l'approvisionnement énergétique,**
- **l'eau et l'assainissement,**
- **la mobilité,**
- **l'organisation interne et la communication.**

Depuis sa création en 2003, le Forum European Energy Award®, dont l'ADEME est membre, fédère et coordonne tous les porteurs de projets nationaux qui mettent le label en œuvre. La Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Hongrie, le Luxembourg et la France y participent.

En 2010, le Forum EEA® a conduit avec les différents porteurs nationaux, l'adaptation du catalogue Cit'ergie pour y introduire plus fortement la composante climatique. Ce nouveau catalogue entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2012.

<http://www.european-energy-award.org/>



CIT'ERGIE : LA METHODE

Une démarche en quatre étapes

Véritable guide méthodologique destiné à l'amélioration continue de la politique énergétique des collectivités, le processus du label se conduit en quatre étapes avec l'appui d'un conseiller Cit'ergie :

- l'**état des lieux** de la situation initiale qui s'appuie sur un catalogue standardisé de 79 actions,
- la définition d'un **programme pluriannuel de politique énergie climat**,
- la phase de **labellisation** avec l'intervention d'un auditeur accrédité si la collectivité satisfait aux exigences du label,
- la **mise en œuvre** continue, évaluée,
- chaque année une visite de suivi du conseiller Cit'ergie.

Tous les 4 ans, le label est remis en question : la collectivité entre alors dans un nouveau processus assorti d'un audit.

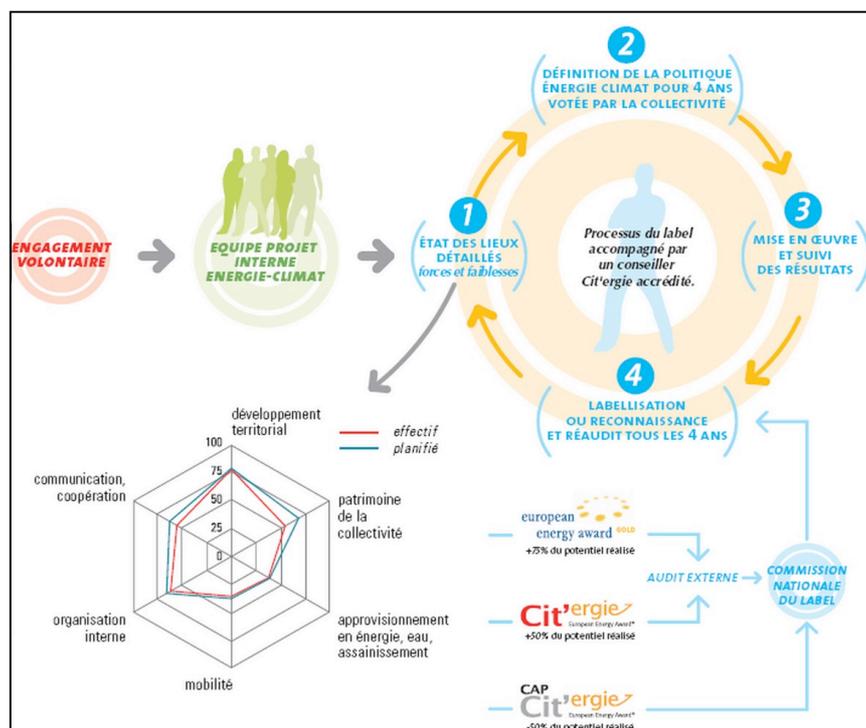


Schéma de la démarche - Source : ADEME

Et en pratique...

Les Directions régionales (DR) de l'ADEME offrent aux collectivités qui souhaitent s'engager dans la labellisation Cit'ergie un accompagnement technique, un soutien financier et l'animation d'un réseau d'échange entre collectivités Cit'ergie.

Pour s'engager dans le processus, la collectivité doit délibérer sur sa volonté de s'engager dans la démarche de labellisation avant de :

- s'organiser en mode « projet »,
- réaliser le pré diagnostic sommaire de sa situation énergétique et de ses compétences avec la DR de l'ADEME,
- mandater son conseiller Cit'ergie parmi les 21 accrédités et signer une convention de partenariat avec l'ADEME.

Objectivité et efficacité ; des outils et des acteurs

Au niveau national, **21 conseillers Cit'ergie** sont accrédités pour :

- accompagner la collectivité,
- co-animer le groupe de travail de la collectivité et éclairer les décisions,
- valoriser les actions déjà conduites,
- être une source d'informations sur les expériences et bonnes pratiques des autres collectivités,
- évaluer la politique de la collectivité,
- préparer le rapport en vue de la demande du label présenté à l'auditeur et à la Commission du label,
- assurer la visite annuelle de suivi.

Pour sa mission, chaque conseiller s'appuie sur :

- un **catalogue standardisé** au niveau européen, constitué de 79 actions (version 2012) réparties dans les 6 domaines d'intervention de la collectivité,
- un **référentiel national d'aide à l'évaluation**, qui lui permet d'apprécier les actions conduites par la collectivité au regard de ses compétences propres.

« *Ce catalogue nous permet de prendre en compte des aspects auxquels nous n'aurions pas forcément pensé. Nous pouvons nous appuyer sur ce catalogue pour essayer d'améliorer des choses dans des domaines méconnus* », précise Nicolas Podeur, Responsable service énergie à la Mairie de Montmélian.

En fin de processus, l'un des trois auditeurs accrédités en France intervient pour valider la demande de labellisation de la collectivité. Si le pourcentage d'actions mises en œuvre par la collectivité se situe entre 40 et moins de 50, il n'y a pas d'intervention de l'auditeur externe et la collectivité peut demander à la Commission nationale du label l'obtention de la reconnaissance CAP Cit'ergie.

L'intervention de la Commission nationale du label

La Commission nationale du label est un organe de contrôle indépendant, compétent en particulier pour l'octroi ou le retrait du label Cit'ergie et l'attribution ou le retrait de la reconnaissance CAP Cit'ergie. Elle est responsable de l'assurance qualité du label et du contrôle du respect des critères de l'octroi du label.

Elle se réunit deux fois par an à la fin du premier semestre et à la fin du second semestre pour examiner les demandes qui lui sont soumises.

Elle se compose de cinq membres :

- M. Daniel GUILLOTIN, réseau Flame, Président de la Commission du label
- M. Reynald BAVAY DGSA Ville et Communauté de Communes de Haguenau
- Mme Myriam NORMAND, directrice de la maîtrise de l'énergie Ville de Besançon,
- M. Jean-Louis SEHIER, directeur du Cadre de Vie Lille Métropole
- M. Philippe TESSIER, animateur du groupe « énergie-climat » AITF

Le secrétariat du label est assuré par Mme Liane THIERRY, membre du Bureau d'Appui Cit'ergie.

LES COLLECTIVITES LABELLISEES EN FRANCE

En tant que démarche d'amélioration continue, le dispositif de Cit'ergie reconnaît 3 niveaux de performance pour aller vers l'excellence énergie climat :



Premier niveau du label récompensant les collectivités qui, à l'issue du processus, dépassent 50% d'actions mises en œuvre dans le cadre de leurs compétences propres.

Dix collectivités françaises sont labellisées Cit'ergie en janvier 2012

- Besançon (25) avec 120 000 habitants
- Grenoble Alpes Métropole (38) avec 405 000 habitants
- Echirolles (38) avec 37 000 habitants
- Montméliant (73) avec 4 000 habitants
- Nantes (44) avec 283 300 habitants
- Rennes (35) avec 206 655 habitants
- Pays de Montbéliard Agglomération (25) avec 122 000 habitants
- Communauté Urbaine de Dunkerque (59) avec 200 417 habitants
- Châtelleraut (86) avec 33 540 habitants
- Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (86) avec 54 346 habitants



Reconnaissance attribuée aux collectivités ayant conduit la totalité du processus sans atteindre le niveau du label mais s'engageant à y satisfaire au bout de 4 ans.

Huit collectivités sont reconnues CAP Cit'ergie en janvier 2012

- La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (25) avec 176 000 habitants
- La Communauté d'Agglomération du Grand Dole (39) avec 53 033 habitants
- La ville de Dijon (21) avec 155 460 habitants
- La Communauté urbaine de Nice Côte d'Azur (06) avec 534 023 habitants
- La ville du Neubourg (27) avec 4 109 habitants
- La Communauté d'Agglomération de Niort (79) avec 100 657 habitants
- La Communauté d'Agglomération du Grand Chalon (71) avec 105 457 habitants
- La ville de Chalon sur Saône (71) avec 46 017 habitants



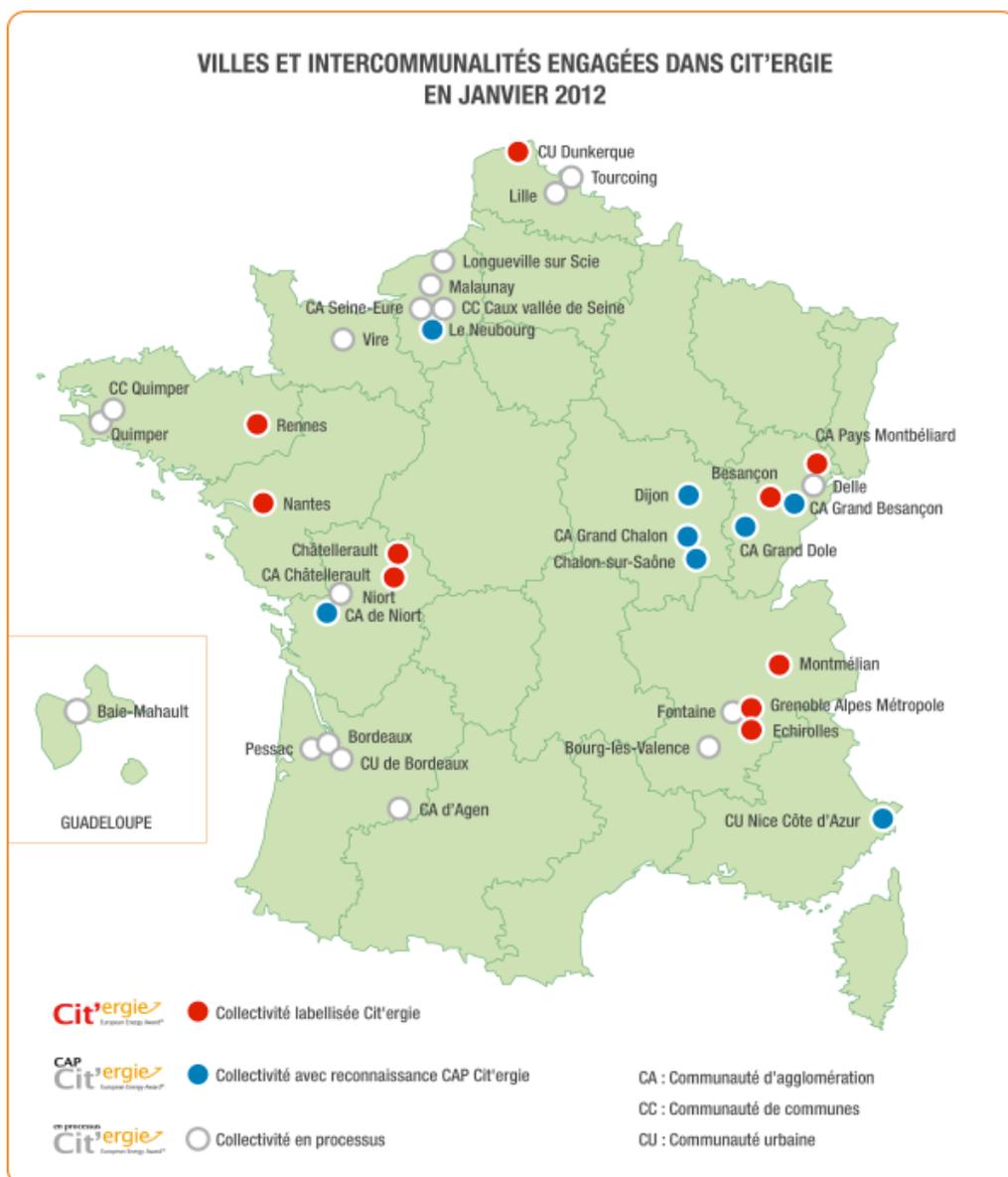
Niveau d'excellence du label. Aujourd'hui 28 collectivités européennes le possèdent. Il récompense les collectivités qui dépassent 75% d'actions mises en œuvre dans le cadre de leurs compétences propres. Les collectivités françaises ne sont pas à ce jour représentées dans ce groupe.

La ville de Besançon a déposé sa demande pour l'obtention du label eea® gold.

D'autres collectivités françaises sont actuellement en cours de processus Cit'ergie :

Pessac	Ville de Longueville-sur-Scie
ville de Bordeaux et CU de Bordeaux	Ville de Tourcoing
Ville de Vire	Ville de Niort
Quimper ville et agglo	Ville de Fontaine
Ville de Delle	Ville de Bourg-lès-Valence
Ville de Malaunay	CA d'Agen
CASE - communauté d'Agglomération Seine-Eure	Ville de Lille
CC Caux Vallée de Seine	Ville de Baie Mahault
CC de Morlaix	

Et d'autres encore sont en passe de les rejoindre...



FICHES DES COLLECTIVITES LABELISEES CIT'ERGIE

Ville de BESANCON

« Ce qu'apporte Cit'ergie »

La Ville de Besançon mène de multiples démarches : Agenda 21, Plan Climat Energie Territorial, Convention des Maires, démarche interne APPEL (Analyse des Politiques Publiques et des Engagements Locaux)... La démarche Cit'ergie quant à elle, très encadrée, permet une amélioration continue des pratiques de la collectivité, avec un cadre d'animation et de suivi de projets qui la font progresser. C'est un outil performant pour la mise en place du PCET, notamment sur la méthode et sur des actions concrètes de court et moyen terme.

Le label permet de valoriser les actions de la Ville en faveur de la maîtrise de l'énergie et d'obtenir une reconnaissance nationale et européenne. Il permet surtout d'évaluer la politique énergie-climat de la collectivité et de la mesurer à d'autres villes françaises et européennes. Des contacts privilégiés sont également noués avec les collectivités du réseau Cit'ergie.

« L'évaluation par une personne indépendante de la collectivité, associée à la caution institutionnelle de l'ADEME, donne à cette démarche un sérieux très apprécié à tous les niveaux, ainsi que par les citoyens les plus avertis. Labellisée Cit'ergie parmi les premières collectivités françaises en 2007, la ville de Besançon a renouvelé son label en 2011 et... nous espérons bientôt être récompensés du label d'excellence eea® Gold ! »

« Quelques actions de Besançon dans les six domaines du label »

Développement territorial

Lors de la révision de son PLU, la ville de Besançon a intégré des éléments favorisant la performance énergétique : objectifs ambitieux dans les zones à urbaniser, débord sur le domaine public autorisé pour l'isolation par l'extérieur, augmentation de la hauteur du bâti pour permettre l'isolation en toiture... Par ailleurs, les études comparatives de desserte énergétique sont systématisées dans les nouveaux aménagements (*considération du coût global sur 20 ans, des charges pour l'occupant et des émissions de GES...*).

Patrimoine de la collectivité

La ville a officialisé en 2010 un programme de rénovation de l'éclairage public : remplacement de 2 000 lampadaires vétustes par des lampes sodium haute pression, mise en place de 30 régulateurs et d'un système de télégestion pour une « mise en veilleuse » de l'éclairage. La ville a pour cela emprunté un million d'euros : une moitié sera financée par des subventions et la vente de certificats d'économies d'énergie (CEE) et l'autre remboursée par les économies d'énergie. Par ailleurs, la construction en maîtrise d'œuvre interne d'une crèche à énergie positive (BEPOS) est en cours.

Approvisionnement en énergie, eau et assainissement

La Direction de la Maîtrise de l'Energie réalise en interne les études d'extension de réseau électrique ; des solutions plus rationnelles sont ainsi proposées grâce à la connaissance des projets de développement urbain et des permis de construire déposés. Par ailleurs, l'étude prospective du chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal prévoit la construction d'une chaufferie bois de 16 MW (et 19 MW gaz). Cette nouvelle chaufferie permettra en 2014 de couvrir les besoins des abonnés à plus de 80% par des énergies renouvelables et fatales.

Mobilité

Depuis mars 2010, la SCIC AutoCité propose aux habitants un service d'auto-partage (*une dizaine de véhicules sur 8 stations*), actuellement en extension. Les personnels de la ville de Besançon et de la CAGB utilisent également ce service pour leurs déplacements professionnels.

En parallèle, la ville a l'objectif de tendre vers « zéro » stationnement gratuit en centre-ville à l'arrivée du tramway.

Organisation interne

Les actions de maîtrise de l'énergie sont valorisées par des CEE, soit 230 000 euros de recettes cumulées depuis 2006. La moitié de ces recettes revient aux services techniques pour agir sur le patrimoine (*calorifugeage des chaufferies, éclairage public...*) et l'autre moitié alimente un Fonds Plan Climat, qui finance le prêt de matériels de mesures ainsi qu'un emploi partiel. Par ailleurs, 9 agents ont été qualifiés en interne pour former leurs collègues à la conduite rationnelle

Communication et coopération

Depuis sa création en 2009 par la ville de Besançon et son agglomération, le réseau social « *Familles actives pour le climat* » a fait des petits : cette initiative a été reprise en mai 2011 par Freiburg, Ville jumelée avec Besançon.

Par ailleurs, Besançon a inauguré fin 2010 un service gratuit de prêts de caméras thermiques et de wattmètres ; 200 ménages ont déjà pu en bénéficier. En novembre 2011, la Ville de Besançon a élargi ce principe à la réduction des consommations d'eau (prêt d'un débitmètre) et à l'amélioration du confort thermique (thermo-hygromètre).

Directrice de la Maîtrise de l'Energie

Myriam NORMAND

03 81 61 51 31

myriam.normand@besançon.fr

Site de la ville de Besançon : www.besançon.fr

Site du label Cit'ergie : www.citergie.ademe.fr

Site du forum eea® : www.european-energy-award.org

Conseiller Cit'ergie :

Martine ECHEVIN

Communauté Urbaine de Dunkerque

« Ce qu'apporte Cit'ergie »

En avril 2008, la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) signe la Convention européenne des maires pour le climat (CDM) et inscrit la même année dans son agenda 21 l'objectif de « Répondre au défi du climat et de l'énergie ». Afin de satisfaire les objectifs ambitieux de la CDM, un Plan Climat Territorial est lancé fin 2008 et approuvé l'année suivante par le conseil communautaire. En 2010, la CUD se lance dans une démarche de labellisation Cit'ergie. Outre les aspects de communication et de valorisation du travail déjà accompli, Cit'ergie permet de mieux structurer la politique « énergie climat » de la collectivité et d'enclencher un véritable processus de travail en transversalité avec l'ensemble des services et élus concernés. Cit'ergie représente également un « outil de mesure » de l'effort fait par la collectivité et crée une émulation en interne, véritable facteur de progression et d'amélioration continue.

« Cit'ergie a été pour notre collectivité un outil d'évaluation nous permettant de mesurer objectivement l'impact des politiques « énergie/climat » déjà adoptées. Le fait d'obtenir le label Cit'ergie nous montre que les efforts faits en matière d'énergie et de climat sont réels et concrets. Cit'ergie nous a également ouvert des pistes de travail et d'amélioration, à explorer pour les prochaines années. »

Louardi BOUGHEDADA, Vice-Président en charge de l'énergie et du plan climat

« Quelques actions dans les six domaines du label »

Développement territorial

La CUD s'est engagée dans le projet européen PATH TO RES qui définit 3 scénarios (2014, 2020 et 2050) sur l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables pour différents secteurs d'activités (*agriculture, habitat, transports...*). Par ailleurs, le programme d'actions PCT a été largement concerté : plus de 30 ateliers participatifs ont permis d'élaborer la feuille de route.

Patrimoine de la collectivité

La collectivité dispose d'une bonne connaissance de son patrimoine et adhère notamment au dispositif DISPLAY (*affichage de la consommation d'énergie et d'eau et des émissions de GES de l'ensemble de ses bâtiments*). De plus, un économiste de flux est chargé de suivre les consommations énergétiques et d'eau de l'ensemble du patrimoine et de prioriser les réhabilitations. Il existe également un programme/budget pluriannuel de réhabilitation du patrimoine 80 000€/an de 2010 à 2011 et 200 000€/an de 2012 à 2014.

Approvisionnement en énergie, eau et assainissement

Un réseau de chauffage urbain alimenté à 51% par la valorisation des rejets thermiques de l'industrie dessert 180 bâtiments et 15 000 logements. La principale STEP de l'agglomération a été entièrement rénovée en s'attachant particulièrement à améliorer la performance énergétique de l'installation (*optimisation des process, récupération de chaleur sur les bassins pour le chauffage des bureaux...*)

Mobilité

La coordination des réseaux existants est réalisée grâce à la création du Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports regroupant les différentes autorités organisatrices de transports de la région ; l'objectif est d'harmoniser les tarifs et de favoriser la billettique intermodale. La coopération avec le réseau belge est aussi recherchée. La CUD mène également un projet de recherche et d'expérimentation national (ALTYTUDE) sur l'utilisation de carburant alternatif pour ses véhicules de transport public (deux prototypes en circulation). Le carburant, l'hythane® est composé d'un mélange de 20% d'hydrogène et 80% de GNV.

Organisation interne

L'organisation interne de la CUD tend à regrouper les démarches énergie-climat (*Convention des maires, PCET, Cit'ergie, Agenda 21*) engagées au sein d'une instance de décision et de pilotage unique, transversale et interservices. Un élu est dédié à ces questions et des groupes techniques et thématiques existent pour les six domaines du label. Chaque action du PCT/Cit'ergie a un pilote dédié qui a reçu une lettre de mission du DGS.

Communication et coopération

Suite à la réalisation d'une thermographie aérienne sur l'agglomération, le dispositif « *Reflex'Energie* » été mis en place pour inciter les particuliers à « *réhabiliter* » leur logement. Trois types de travaux sont aidés : l'isolation, l'installation de chaudières à condensation et de panneaux solaires thermiques. Le budget annuel de *Reflex'energie* est de 700 000€/an.

Par ailleurs, la CUD a mené une enquête sociologique sur la perception du développement durable par les habitants de l'agglomération. La finalité de l'étude est notamment de disposer d'éléments qui permettront d'améliorer la communication sur le sujet.

Chargé de mission Plan Climat

Jimmy MARY
03 28 24 48 83
jimmy.mary@tud.fr

Site de la CUD: www.dunkerquegrandlittoral.org
Site du label Cit'ergie : www.citergie.ademe.fr
Site du forum eea® : www.european-energy-award.org

Conseiller Cit'ergie :
Benoît TILLY

Ville de Châtelleraut et Pays Châtelleraudais

« Ce qu'apporte Cit'ergie »

En 2009, l'adjointe en charge du développement durable de la ville de Châtelleraut (*également vice-présidente de l'agglomération*) a proposé aux deux collectivités de s'engager dans Cit'ergie afin de fournir un cadre opérationnel, rigoureux et cohérent à long terme pour leur politique énergie climat. Le soutien de la conseillère Cit'ergie a été déterminant pour conserver une dimension pragmatique, adaptée au contexte de mutualisation des services de la Ville et de l'Agglomération. L'accompagnement proposé par l'ADEME a été d'un grand secours en période de doute. Les moments consacrés aux groupes de travail (*état des lieux, définition du programme d'actions*) ont bénéficié de la très bonne réactivité des services mais ont aussi fait apparaître le chemin qui reste à parcourir dans certains domaines où une plus grande inertie est constatée : aménagement du territoire, habitat, approvisionnement en énergie et en eau.

« L'organisation doit toujours demeurer un moyen au service de la politique justifiée par le souci de la ressource énergétique et de l'impact climatique. La responsabilité politique exige de rappeler sans cesse à la fois l'impératif des objectifs mais aussi la cohérence des moyens. »

Evelyne Azihari, élue en charge du développement durable à la fois à l'Agglo et à la Ville

« Quelques actions de Châtelleraut et de son agglomération dans les six domaines du label »

Développement territorial

La ville de Châtelleraut est impliquée depuis 2007 dans un projet exemplaire de renouvellement urbain dans le quartier de « La Plaine d'Ozon ». La convention ANRU contient de nombreux critères de qualité environnementale et de performance énergétique et un cahier de prescriptions architecturales et paysagères a été rédigé sur l'ensemble du secteur. En partenariat avec l'Agence Régionale d'évaluation Environnement et Climat (AREC) et à la suite de l'inventaire territorial des GES, la précarité énergétique dans l'habitat social fera l'objet d'une réflexion plus approfondie.

Patrimoine de la collectivité

Des audits énergétiques ont été réalisés sur le patrimoine de la ville et des communes de la CAPC (Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais) ; des travaux d'amélioration de la performance énergétique sont planifiés sur plusieurs années. La cellule de ressources pour le développement durable (3 personnes dont un Conseil en Energie Partagé) s'appuie techniquement sur l'utilisation du logiciel DELTACONSO et équipe progressivement plusieurs sites des communes du Pays, dont les écoles, d'un système de Gestion Technique des Bâtiments.

Approvisionnement en énergie, eau et assainissement

La compétence « *Alimentation en eau potable* » a été déléguée au SIVEER, qui mène des actions d'efficacité énergétique : analyse régulière des ratios kWh/m³, renouvellement pluri-annuel d'équipements en préventif, pompes équipées de variation de vitesse, choix d'équipements dotés des meilleurs rendements. En cours de renouvellement, les contrats d'exploitation pour les chaufferies municipales et communautaires intègrent les exigences de sobriété énergétique de Cit'ergie et un projet de chaufferie bois est en cours sur le quartier de la Plaine d'Ozon.

Mobilité

La réalisation d'une étude de stationnement en centre-ville va conduire à une réorganisation des bords de Vienne en faveur des modes de transports alternatifs. La Ville et l'Agglomération ont aussi fait l'acquisition d'un véhicule électrique pour l'unité de production culinaire ; le parc de vélos à assistance électrique dédiés aux agents augmente régulièrement. Après avoir créé un « *club des usagers du vélo* » début 2011, l'implantation d'une station de véhicules électriques, associée à un pôle de mobilité pour



les personnes en situation de réinsertion sociale, est à l'étude avec la Région Poitou-Charentes.

Organisation interne

La Ville de Châtelleraut et la CAPC disposent de services mutualisés favorisant une bonne transversalité, renforcée par le processus Cit'ergie et bientôt formalisée dans un guide des procédures. Les agents sont formés et sensibilisés sur des thématiques énergétiques : éco conduite, éco citoyenneté professionnelle, bioclimatisme, achats durables (groupe de travail dédié)...Une convention de partenariat a été signée avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives en Environnement) local pour la réalisation d'animations.

Communication et coopération

Les deux collectivités disposent de supports de communication en interne et en externe pour parler d'énergie et de développement durable, notamment le Bulletin Municipal « Le Châtelleraudais » : une brève « Cit'ergie » y apparaît systématiquement. Des messages de sensibilisation apparaissent sur l'écran des agents au démarrage des ordinateurs. La CAPC a récemment été récompensée pour son action dans le développement durable au colloque des territoires Interconnectés.

Chef de la Cellule de ressources pour le Développement Durable

Philippe EON

05 49 20 21 94

philippe.eon@capc-chatelleraut.fr

Site de la ville Châtelleraut et du Pays Châtelleraudais : www.ville-chatelleraut.fr

Site du label Cit'ergie : www.citergie.ademe.fr

Site du forum eea® : www.european-energy-award.org

Conseillère Cit'ergie :

Brigitte DUFOR-FALLOT

Pays de Montbéliard Agglomération

« Ce qu'apporte Cit'ergie »

En 2006, la démarche Cit'ergie a été un des éléments moteurs dans la mise en place d'une politique énergétique au sein de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA). Depuis, elle fait partie des objectifs généraux de la collectivité.

La répartition en six domaines a permis de mieux cibler les services qui peuvent s'impliquer dans le domaine de l'efficacité énergétique. La richesse du catalogue Cit'ergie a fortement inspiré PMA pour la proposition d'actions qui n'auraient pas été imaginées sans ce cadre.

L'appui du Conseiller a été une aide précieuse. A travers son expérience, il a guidé la collectivité pour un choix pertinent des projets à mettre en œuvre.

Enfin les échanges entre les collectivités européennes déjà engagées ont fortement enrichi la motivation du Pays de Montbéliard, à la fois d'un point de vue technique mais également sur un aspect plus méthodologique.

Cit'ergie est la base de la déclinaison du Plan Climat Energie Territorial.

« Pour nous, l'agenda 21 est une forêt, le Plan Climat, un arbre et Cit'ergie, les racines de tous les arbres ; cela va nous permettre de faire pousser cette forêt, et de réussir dans l'action »

Benoît BERTIAUX, Directeur Général Adjoint

« Quelques actions de PMA dans les six domaines du label »

Développement territorial

Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) a souhaité mobiliser ses acteurs locaux, notamment ses communes membres, en créant le label agglomération durable. Il s'applique à tous les projets d'aménagement et recouvre quatre domaines : les déplacements (Plan de Déplacements Urbains), la gestion des eaux pluviales, l'infrastructure verte et bleue, la gestion des énergies. Le but est de favoriser les projets apportant une forte valeur ajoutée en termes de développement durable. Depuis sa création, plus de dix labels ont été remis.

Patrimoine de la collectivité

Dès la fin 2009, la collectivité a mis en place un cahier des charges en matière de prescriptions énergétiques pour la construction de tous les bâtiments publics, basé sur des normes plus exigeantes que celles en vigueur à l'époque. Cet engagement est notamment concrétisé par La Damassine (*Maison des vergers, du paysage et de l'énergie*), équipement public à vocation pédagogique en ossature bois et isolation paille, labellisé BBC-Effinergie.

Par ailleurs, des contrats d'entretien avec une obligation de réduction de 2 % des consommations d'énergie chaque année ont été mis en place sur 24 bâtiments de PMA.

Approvisionnement en énergie, eau et assainissement

En matière d'énergies renouvelables, PMA a déposé en décembre 2011 un dossier de ZDE (Zone de Développement de l'Eolien) sur deux de ses communes membres avec un potentiel de 25 MW (10 éoliennes). De plus, des études ont été menées sur la réhabilitation de six seuils de rivière en vue de la production d'hydroélectricité pour une puissance de 3 MW.

A noter également le fort engagement de PMA pour favoriser l'infiltration naturelle des eaux de pluie en privilégiant les puits perdus, les drains de restitution, les fossés ou noues.

Mobilité

Pour développer l'utilisation du bus, des tarifs spéciaux ont été mis en place : titre journée, transport à la demande, pack nouvel habitant, service soirée et le service « Ah ! la Carte », qui permettra aux habitants de passer du vélo électrique, au bus ou à la voiture électrique en autopartage



Un poste « *conseiller en mobilité* » a également été créé pour la mise en place d'un PDA (Plan de Déplacements Administration) et de PDE (Plan de Déplacements Entreprise) sur le territoire.

Organisation interne

Le projet d'agglomération a été élaboré avec comme objectif principal de faire du Pays de Montbéliard une éco-agglomération à l'horizon 2020.

Par ailleurs, le service Energie, au sein de la direction de l'environnement, a été renforcé, il comporte aujourd'hui 3,5 personnes (contre 0,5 personnes en 2006).

Communication et coopération

La coopération intercommunale dans le domaine de l'énergie s'est renforcée avec la création en avril 2010 d'un CEP (*Conseil en Energie Partagé*) pour 27 communes, via une convention entre les communes et PMA. Une convention a également été signée avec une association pour assurer le rôle d'EIE (*Espace Info Energie*) sur le territoire.

Enfin, PMA propose une importante offre pédagogique sur le thème de l'environnement, mise en valeur pour les milieux scolaires dans un guide dédié.

Chef du service Energie - Plan Climat

Agnès SERRES

03 81 31 87 64

agnes.serres@agglo-montbeliard.fr

Site de PMA: www.agglo-montbeliard.fr

Site du label Cit'ergie : www.citergie.ademe.fr

Site du forum eea® : www.european-energy-award.org

Conseillère Cit'ergie :

Brigitte DUFOUR-FALLOT

Ville de Montmélian

« Ce qu'apporte Cit'ergie »

Cit'ergie a permis à la Ville de Montmélian de valoriser la politique environnementale qu'elle menait depuis 25 ans. L'exigence du label l'a conduit à aller encore plus loin avec la rédaction d'objectifs plus précis et ambitieux.

Cit'ergie a également été un élément déterminant dans le processus d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et dans la réflexion qui a conduit au projet d'aménagement et de développement durable. Le partage d'expériences avec les autres collectivités locales labellisées est aussi un vrai enrichissement. Il en est de même du regard que porte le Conseiller Cit'ergie sur la démarche de la Ville.

Aujourd'hui, plus qu'il y a quatre ans lors de la première attribution du label, Cit'ergie est pris en compte par toutes les politiques publiques de la commune et irrigue l'action des élus et de tous les services de la Ville. Montmélian va même plus loin en sensibilisant ou associant ses partenaires extérieurs à sa démarche.

Le renouvellement du label Cit'ergie est pour nous à la fois une validation de la politique que nous menons dans le domaine du développement durable et un encouragement à aller plus loin, notamment à travers la mise en œuvre de notre Plan Local d'Urbanisme qui sera adopté en 2012. Nous voulons continuer de faire de Montmélian une commune exemplaire dans le domaine de l'énergie. Nous devons pour cela travailler dans les 4 années à rendre plus performant notre patrimoine public.

Joël Vuillard – Conseiller Municipal délégué à l'énergie

« Quelques actions de Montmélian dans les six domaines du label »

Développement territorial

L'élaboration du PLU depuis 2010 reflète la volonté municipale de mener une politique avant-gardiste en matière d'urbanisme, en lien avec l'énergie et le climat. Désormais, toute nouvelle construction publique devra viser une performance énergétique inférieure de 20% à la réglementation thermique en vigueur et une couverture de 50% de ses besoins en eau chaude sanitaire et chauffage par des énergies renouvelables, sauf impossibilité technique justifiée par une étude d'approvisionnement énergétique. Des objectifs de performances sont également visés pour les projets de rénovation globale du bâti existant. Dans la vieille ville, ces principes pourront être adaptés en fonction des exigences liées à la préservation du patrimoine.

Patrimoine de la collectivité

Depuis 2008 les contrats de maintenance et d'exploitation des onze plus gros bâtiments intègrent une clause d'intéressement. La ville s'est dotée des services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage qui suit les résultats des contrats et organise des réunions régulières entre la commune et les exploitants.

Par ailleurs, la Ville a planifié sur trois ans des travaux d'amélioration de son éclairage public (2010/2012), pour une économie estimée de 30% de la consommation de l'éclairage public. Une baisse de 12% de la consommation électrique a été constatée dès la première année !

Approvisionnement en énergie, eau et assainissement

La puissance installée en photovoltaïque connue en 2011 est de 21 Wc/habitant, ce qui est très élevé au regard des moyennes françaises. Plus du tiers du parc appartient à la commune qui a inauguré sa première unité dès 2004.

Concernant le réseau d'eau potable, une clause en matière de réparation des fuites a été intégrée au contrat passé avec le délégataire (objectif < 8m3/j/km), il comprend également des pénalités en cas de non respect. Ceci conduit aujourd'hui à un très bon rendement du réseau d'eau potable (90,6%).

Mobilité

En 2009, la commune a inauguré un service de transport collectif, la navette Montbus qui fonctionne trois jours par semaine et dessert tous les quartiers. Au mois de mai 2011, une extension de ce service a été mise en place avec une desserte «à la demande» sur Chambéry tous les jeudis après-midi. Par ailleurs, depuis la mise en service de la centrale photovoltaïque en 2004, la flotte municipale des véhicules électriques est alimentée à 100% par l'énergie solaire.

Organisation interne

L'état des lieux Cit'ergie 2011 a permis de mesurer la dynamique des élus et des services pour conserver le label et de réfléchir à un nouveau programme d'actions à mettre en œuvre entre 2012 et 2015. Dans ce cadre, la commune a ouvert le comité de pilotage à des partenaires extérieurs afin de les sensibiliser à la procédure de renouvellement et à les mobiliser dans le cadre de son programme d'actions. Par ailleurs, depuis 2002, un poste équivalent temps plein est dédié à l'énergie.

Communication et coopération

Montmélian apporte régulièrement son témoignage sur sa politique solaire en accueillant de nombreuses délégations d'élus et en répondant aux nombreuses invitations qui lui sont lancées par d'autres collectivités locales.

La Ville apporte en outre un soutien financier aux initiatives locales en matière d'énergie renouvelable et de récupération des eaux de pluie, notamment par des subventions versées aux particuliers.

Responsable Energie

Nicolas PODEUR
04.79.84.07.31
energie@montmelian.com

Site de Montmélian: www.montmelian.com

Site du label Cit'ergie : www.citergie.ademe.fr

Site du forum eea® : www.european-energy-award.org

Conseillère Cit'ergie :

Catherine BOSSIS

Ville d'Echirolles

« Ce qu'apporte Cit'ergie »

Pour la ville d'Echirolles, l'engagement dans le label Cit'ergie constitue une opportunité d'étayer sa vision d'ensemble en matière de politique énergétique et contribue plus largement à sa stratégie « développement durable ». Cit'ergie marque un temps de réflexion partagé entre les techniciens et les élus, en s'appuyant sur une approche méthodique et complète, menée avec l'appui d'un conseiller.

Ce travail permet d'améliorer la transversalité au sein de la collectivité et d'optimiser son activité dans les six domaines de compétences de la ville. Cit'ergie est ainsi l'occasion de vérifier l'adéquation entre objectifs de long terme (*convention des maires, facteur 4*) et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Le label contribue ainsi à élever le degré d'ambition « énergie climat » de la ville dans une stratégie d'amélioration continue.

La venue chaque année du conseiller marque un temps fort qui motive les équipes pour mettre à jour le plan d'actions.

« Après vingt ans de politique énergétique, Echirolles est à un palier important vers son objectif de ville post-carbone. La ville réinvente sa stratégie énergie-climat et cela nécessite d'être méthodique. Cit'ergie est ainsi reconnu par les agents et les élus comme un atout pour entretenir la dynamique d'exemplarité présente à Echirolles. Une telle approche pourrait inspirer les autres domaines d'intervention de la collectivité. »

Daniel Besson, adjoint au développement durable et aux déplacements

« Quelques actions d'Echirolles dans les six domaines du label »

Développement territorial

Après la « ZAC Centre 2 », la ville conduit une nouvelle démarche de qualité environnementale sur l'opération de renouvellement urbain « Village 2 » (2 500 habitants, 13 hectares). Trois chartes spécifiques ont été établies (*espaces extérieurs, chantiers et bâtiments neufs*) et un lieu d'échange, « *la Maison du projet* », a été créé afin d'associer les habitants. Les travaux ont commencé en 2008 et se termineront en 2015. Actuellement l'attention des urbanistes se porte sur le projet « SOGREAH » qui, grâce au dialogue positif avec l'aménageur, tend vers un éco-quartier (*réalisation prévue d'ici fin 2014*).

Patrimoine de la collectivité

Depuis la précédente labellisation, la ville d'Echirolles s'est beaucoup investie sur ses équipements scolaires et petite enfance. L'école élémentaire Jean Jaurès a été rénovée au niveau BBC rénovation, une halte garderie au standard Passiv Hauss a vu le jour (*prix de l'habitat durable 2010*) et l'exploitation des installations de chauffage est assujettie à des exigences de maîtrise de l'énergie.

Approvisionnement en énergie, eau et assainissement

Le « Village 2 », soit 818 logements, a été raccordé en 2010 au réseau de chauffage urbain (50 % d'ENR). Quant à la distribution d'eau potable, la régie d'Echirolles, grâce à une surveillance quotidienne, assure un rendement du réseau de plus de 80%.

Mobilité

Les infrastructures cyclables sont recensées par le biais d'un SIG (Système d'Information Géographique), ce qui permet une bonne connaissance du territoire. Au total, plus de 23 km de pistes cyclables sont aménagées (*soit 20% du linéaire de voirie totale*) et des arceaux à vélos sont installés au niveau des pôles générateurs de déplacements. Deux véhicules d'auto-partage sont aussi en place sur le domaine public. Les projets clés dans l'agenda de la ville sont l'arrivée d'une nouvelle ligne de tram et la transformation de sa halte ferroviaire en gare multimodale pour répondre à une fréquentation croissante.

Organisation interne

Le collectif Énergies initial, qui pilotait Cit'ergie et rassemblait élus, techniciens et acteurs extérieurs autour de la thématique "Énergie et territoire communal", s'est transformé fin 2009 avec l'organisation d'un comité technique énergie-climat (une réunion par trimestre)



et un comité de pilotage DD (2 fois par an). Par ailleurs, la ville a mis en place depuis 2005 avec des agents volontaires un groupe « éco-buro » et a édité le « *guide des bonnes pratiques municipales* » avec les réalisations et projets des services en matière de développement durable.

Communication et coopération

La culture de la concertation est profondément ancrée dans les pratiques de la ville (*nouvelle charte de la participation citoyenne en 2011*). Après la mise en place de l'affichage DISPLAY dans près de cent bâtiments communaux, la ville propose aux écoles des ateliers pédagogiques sur le thème de l'énergie. Dans le cadre du programme URBACT II, la ville pilote également le projet européen CASH sur la rénovation durable du logement social impliquant dix villes en Europe.

Chef de projet Énergie

David D'Incau
04 76 20 56 05
d.dincau@ville-echirolles.fr

Site d'Echirolles : www.ville-echirolles.fr

Site du label Cit'ergie : www.citergie.ademe.fr

Site du forum eea® : www.european-energy-award.org

Conseillère Cit'ergie :

Christiane MAURER

COLLECTIVITES RECONNUES CAP CIT'ERGIE

VILLE DE LE NEUBOURG

Souhaitant formaliser et organiser un foisonnement d'actions convergentes la Ville du Neubourg a décidé de s'engager dans la démarche Cit'ergie.

Courant 2010, la ville a donc procédé à un pré-diagnostic Cit'ergie afin d'évaluer ses capacités à s'engager dans la démarche Cit'ergie, qui s'est avéré concluant.

En août 2010, le conseiller Cit'ergie a été retenu. Fin 2010 l'état des lieux initial ayant été validé par le Comité de Pilotage, la phase d'élaboration d'un plan d'action a été entamée qui a débouché en juin 2011 sur l'adoption d'un plan de 47 actions à mener sur 4 ans.

Les grands principes de la politique énergie climats qui ont été retenus sont : exemplarité, affirmation de la centralité, éco-responsabilité, solidarité et partenariats.

Une Ville centre en développement dans un bassin de vie rural. Une centralité renforcée (accès équipements structurants, attractivité et plus particulièrement du centre ville).

Des accès à la voiture indispensable à la vie économique locale, mais une circulation automobile apaisée dans le bourg et des voiries partagées qui laissent la place au piéton et au cycliste.

L'énergie dans le patrimoine : une exemplarité dans l'usage et la gestion, prise en compte du retour sur investissement, gestion raisonnée, un patrimoine public approvisionné majoritairement par un réseau de chaleur EnR.

L'énergie sur le Territoire : de nouveaux logements relativement performants, parc locatif social performant, des entreprises adaptées à la transition énergétique, une production locale renouvelable taux non déterminé (ratio à élaborer en fonction du réseau de chaleur), des DSP qui prennent en compte l'énergie.

Chef de projet Cit'ergie dans la collectivité

Jouvin Hélène

Adresse 2, place Ferrand – 27 110 Le Neubourg

Téléphone / Fax 02 32 35 60 56 / 02 32 35 83 83

e-mail Helene.jouvin@le-neubourg.fr

Conseiller Cit'ergie

Thibault Nicolas

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

La politique énergétique et climatique de la CAN repose sur 4 grands principes stratégiques qui sont :

- **L'appropriation des enjeux** : en vue d'impulser une dynamique interne et territoriale pérenne autour des questions « énergie-climat » et des objectifs fixés, la CAN s'engage à déployer un mode de gouvernance permettant aux acteurs (partenaires, citoyens, structures socio-économiques) de s'approprier les enjeux énergétiques et climatiques par la mobilisation et la participation. Cette appropriation est nécessaire pour appréhender concrètement les changements à opérer sur le territoire. Elle repose sur un engagement politique clairement ancré en faveur du développement durable, des objectifs définis, et l'intégration de la dimension énergétique dans les décisions de l'agglomération.
- **L'amélioration continue** : une politique énergétique et climatique s'inscrit dans le temps, et nécessite d'être suivie, mesurée, actualisée et révisée par l'ensemble des acteurs impliqués, afin de consolider les acquis et constamment identifier les pistes d'amélioration. Pour améliorer les modes de production, de consommation et de valorisation énergétiques sur son territoire, la CAN s'appuie sur un partage des responsabilités et des champs d'actions associés, sur des instances de pilotage politiques/techniques, et sur des outils lui permettant de se doter d'une comptabilité énergétique pour l'ensemble des domaines.
- **La cohérence** : la bonne articulation des démarches menées par la CAN (Agenda 21 interne dans un premier temps et ensuite Agenda 21 territorial, PDA et PDU, Plan-Climat) est primordiale pour assurer la cohérence et la lisibilité d'une politique énergétique et climatique, tant pour les services que pour les partenaires du territoire. Cette cohérence repose sur une prise en compte transversale et intégrée de la dimension énergétique, et ce dans tous les champs de compétences de la CAN.
- **L'exemplarité** : soucieuse de respecter une ligne de conduite exemplaire, tant dans ses pratiques que dans l'exercice de ses compétences, la CAN s'engage à mettre en oeuvre une politique « énergie climat » ambitieuse. En agissant en priorité sur son fonctionnement, son patrimoine et ses équipements, elle souhaite par la même valoriser et dupliquer les expériences exemplaires déjà menées dans d'autres domaines. Consciente du rôle moteur qu'elle représente auprès des communes de la CAN, elle souhaite mener cette démarche conjointement avec l'ensemble des élus du territoire.

Chef de projet Cit'ergie dans la collectivité

DIOT Clémence – GOUIN Béatrice / Chargée de mission Développement Durable – Conseillère Energie

Adresse 28 rue Blaise Pascal BP 193 79006 NIORT Cedex
Téléphone / Fax 05.49.77.11.70 / 05.49.77.11.65

Conseiller Cit'ergie

SAILLARD Marie-Luce

VILLE DE CHALON/SAONE ET AGGLOMERATION DU GRAND CHALON

La Ville de Chalon-sur-Saône est engagée depuis près d'une vingtaine d'années dans une politique environnementale et de réduction de ses consommations d'énergie et de ses émissions de gaz à effet serre ambitieuse.

Cet engagement s'est traduit dans les années 90 par la création d'une cellule énergie en 1991, par la mise en place d'un plan municipal de l'environnement et d'une politique cyclable dès 1993 et par l'adoption d'une charte de l'environnement en 1994.

Dès le début des années 2000, la Ville a mis en œuvre un système de management environnemental (SME) interne mais aussi le programme d'actions PRIVILEGES dont l'objectif était d'atteindre sur son patrimoine sur la période 2002 – 2005 les objectifs du protocole de Kyoto définis à l'horizon 2012.

Depuis la fin de l'année 2010, la Ville associe pleinement les habitants dans la réponse à l'enjeu climatique et énergétique à travers la construction de son futur Agenda 21. Ce projet s'accompagne d'actions de sensibilisation structurantes (expositions, distribution de kits gest'eco...)

Depuis sa création en 1994, l'agglomération du Grand Chalon en lien étroit avec la politique menée sur sa ville centre, Chalon-sur-Saône, est engagée dans une politique environnementale et de réduction de ses consommations d'énergie et de ses émissions de gaz à effet serre ambitieuse.

L'Agglomération du Grand Chalon et la Ville se sont engagées depuis de nombreuses années dans une politique de réduction de ses consommations d'énergie et de ses émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de son territoire. L'entrée dans la démarche Cit'ergie permet d'évaluer l'impact des actions déjà réalisées et de mesurer le chemin déjà parcouru. Elle permet également de se fixer de nouveaux objectifs en remobilisant l'ensemble des services autour d'un objectif commun. Enfin, la démarche Cit'ergie permet de s'appuyer sur un cadre de référence normé et reconnu au niveau européen.

2020 : Objectifs de la convention des maires (3*20 d'ici 2020)

- Réduire d'au moins 20% des émissions de CO2 sur son territoire (par rapport à 2005)
- Améliorer l'efficacité énergétique du territoire de 20%
- Atteindre 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale.

2050 : Facteur 4 : -75% d'émissions de GES sur son territoire (année de référence : 2005)

Chef de projet Cit'ergie dans la collectivité

PAGEAUX Boris

BP 92, Place de l'hôtel de Ville, 71321 CHALON SUR SAONE

03 85 43 86 10 / 03 85 41 57 45

Conseiller Cit'ergie

BRISCHOUX Geoffroy



Contacts presse

01 49 09 27 47

ademepresse@tbwa-corporate.com

<http://www.citergie.ademe.fr>

Raphaël GUASTAVI, Chargé de mission Cit'ergie
02 41 90 40 68 – raphael.guastavi@ademe.fr